Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/08/2024 - 15952 - 2006 B 00134 - 487 919 631 - ABG

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 05 AOUT 2024
Numéro: 15952

A.B.G
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €
Siège social : 13 ZONE DE MARLY
91410 CORBREUSE
R.C.S. : EVRY 487 919 631 00027
****

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 30 juin à seize heures, les associés de la société à responsabilité limitée A.B.G au capital de 8.000,00 Euros se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social : 13 Zone de Marly - 91410 CORBREUSE sur convocation faite par la gérance.

Etaient présents :

- Madame BELDI Ingrid	1 parts sociales
- Monsieur Ramdane BELDI , titulaire de:	99 parts sociales
Total :	100 parts sociales

100 parts sur les 100 composant le capital social étant représentées, l'assemblée peut valablement prendre toute décision.

L'assemblée est présidée par Monsieur BELDI Ramdane, associé-gérant.

L'assemblée n'étant saisie que de résolution de caractère ordinaire peut donc valablement délibérer.
Le président dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'associé :

- le rapport spécial de gérance sur les conventions visées à l'article 223.19 du nouveau code de commerce.
- le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- l'inventaire au 31 décembre 2023 ;
- les comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexes arrêtés à la même date
- le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée

Le président rappelle que les associés sont réunis en Assemblées Générale Ordinaire afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour dont il donne lecture et qui est ainsi conçu :

-Rapport spécial de gérance dur les conventions vises à l'article 223.19 du nouveau code de commerce.
-Rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31. Décembre 2023 ;
-Approbation de ces comptes et du rapport de gestion ;
-Affectation du résultat de l'exercice clos le 31. Décembre 2023 ;
-Quitus de sa gestion à la gérance ;
-Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que du rapport spécial.

La discussion est déclarée être ouverte

Après divers échanges de vues, et la discussion générale étant close, le président met successivement aux voix,
Les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour :

RB

PREMIERE RESOLUTION : Communication des documents présentés aux associés.
****

L'assemblée générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont été bien respectées et, notamment, la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée et de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
****

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conclusions sur lesquelles il porte. Chacune de ces conventions a été soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part le ou les associés intéressés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des documents présentés à l'assemblée générale.
****

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve ledit rapport, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 3466 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat.
****

L'assemblée générale approuve les propositions de la gérance et, conformément aux dispositions statutaires, décide d'affecter ce résultat (bénéfice) de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice.....1839 €
- En totalité en report à nouveau .... 1839 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : Quitus à la gérance.
****

L'assemblée générale donne quitus entier à la gérance pour l'exercice 2023 de l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : Rémunération du mandat social.
****

L'assemblée générale approuve les rémunérations brutes perçues par le gérant Monsieur BELDI Ramdane au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 soit la somme de quarante mille trois cent quatre-vingt et un euros (40381 €.),

AB

Monsieur BELDI Ramdane, ayant droit en outre, au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation, sur justificatifs et à la prise en compte par la société de leurs cotisations sociales personnelles en qualité d'exploitant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : Charges non déductibles
****

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

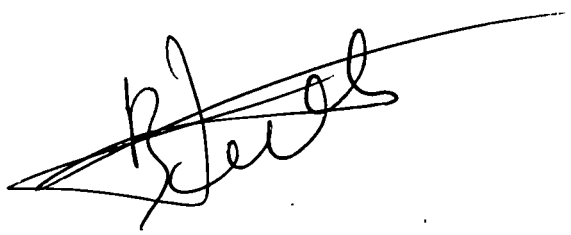
HUITIEME RESOLUTION : Charges non déductibles
****

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par la gérance et les Associés présents.

Monsieur BELDI Ramdane



Madame BELDI Ingrid



RJ SB

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2020)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012023 et clos le 31122023 — Régime simplifié d'imposition [X] Régime réel normal [ ]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe [ ] Si PME innovante [ ] Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) [ ]

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE ETAMPES
2 RUE SALVATOR ALLENDE
91156 ETAMPES CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire :
ABG
13 ZA de MARLY
91410 CORBREUSE

651	319764	48791963100027
Insp. IFU	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale):

Si vous avez changé d'activité, cochez la case [ ]

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 % | Bénéfice imposable au taux de 28% | Bénéfice imposable au taux de 15% : 2 316 | Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values — Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme imposables au taux de 19% | Autres plus-values imposables au taux de 19% | Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% | Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

- Entreprises nouvelles art. 44 sexies [ ]
- Entreprises nouvelles art.44 septies [ ]
- Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies [ ]
- Sociétés d'investissements immobiliers cotées [ ]
- Jeunes entreprises innovantes [ ]
- Zones franches d'activité art.44 quaterdecies [ ]
- Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A [ ]
- Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies [ ]
- Pôle de compétitivité [ ]
- Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies [ ]
- Autres dispositifs [ ]

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W [ ]

IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 **Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 **Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) [ ]

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) [ ]
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : DIA COMPTA EXPERT

OGA/OMGA [ ] Viseur conventionné [ ]

Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable :
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

A CORBREUSE, le 31032024

Signature et qualité du déclarant
BELDI RAMDANE
GERANT

Les dispositions des articles 34 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent notamment un droit d'accès et de rectification pour les informations nominatives vous concernant auprès du service destinataire de la déclaration.

RD DB

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2020)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **ABG** **31122023**

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL : tous les associés ; - SCA : associés gérants ; - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires : associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
BELDI RAMDANE GERANT 10 RESIDENCE VALBOY 78370 PONTHEVRART FRANCE	99	2023	40 381				

RB 28

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2020)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise . **ABG**
et Date de clôture de l'exercice **31122023**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

RB

N° 1330-CVAE
(2020)

Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI

Liberté·Égalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2021

Dénomination de l'entreprise : **ABG**
Adresse : **13 ZA de MARLY**

91410 CORBREUSE

N° Siret de l'établissement principal : **48791963100027**

Activité : Code activité : **4120A**

Déclarant Nom du signataire **BELDI RAMDANE** Qualité du signataire **GERANT**

A **CORBREUSE** Le **31032024**

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01012023** au **31122023**

D le cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	315 226
Chiffre d'affaires de référence	A3	472 681
Chiffre d'affaires de référence du groupe *	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation *(En toutes lettres)* A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8
00027	91	CORBREUSE	175	

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE [1]

Numéro du département B1	Commune de localisation *(En toutes lettres)* B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

RB 383

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(1) BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise ABG — 13 ZA de MARLY — Néant ☐*

Adresse de l'entreprise — 91410 CORBREUSE

SIRET 4 8 7 9 1 9 6 3 1 0 0 0 2 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122022 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	35 785	030	31 935	3 850	9 341
	Immobilisations financières* (1)	040	8 216	042		8 216	18 216
	Total I (5)	044	**44 001**	048	**31 935**	**12 066**	**27 557**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	54 000	052		54 000	21 500
	STOCKS — Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	5 000	070		5 000	23 669
	Créances (2) — Autres * (3)	072	9 881	074		9 881	14 420
	Valeurs mobilières de placement	080	30 000	082		30 000	10 000
	Disponibilités	084	35 130	086		35 130	57 396
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	**134 011**	098		**134 011**	**126 984**
	Total général (I + II)	110	**178 012**	112	**31 935**	**146 077**	**154 542**

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120	8 000	8 000
	Ecarts de réévaluation 124		
	Réserve légale 126	800	800
	Réserves réglementées* 130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131) 132		
	Report à nouveau 134	93 311	89 845
	Résultat de l'exercice 136	**1 839**	**3 466**
	Provisions réglementées 140		
	Total I 142	**103 949**	**102 111**
	Provisions pour risques et charges — **Total II** 154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164		
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166	26 422	32 128
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169) 172	15 705	20 303
	Produits constatés d'avance 174		
	Total III 176	**42 127**	**52 431**
	Total général (I + II + III) 180	**146 077**	**154 542**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	6 264		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

RB

(2) **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2020**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: **ABG** — Néant ☐

A - RESULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122023	Exercice N-1 clos le 31122022
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		
	Production vendue : biens	215		
	Production vendue : services *	217		
	dont export et livraisons intracommunautaires			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	218	472 681	600 481
	Production immobilisée *	222	32 500	9 500
	Subventions d'exploitation reçues	224		
	Autres produits	226		400
		230	5 399	570
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**510 580**	**610 952**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		1 000
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238	104 710	205 720
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		(500)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : 10 268 immobilier :)	242	113 160	101 046
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 2 044)	244	14 646	9 112
	Rémunérations du personnel *	250	174 272	170 818
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	95 951	116 756
	Dotations aux amortissements *	254	5 491	5 719
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259	262	33	66
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
	Total des charges d'exploitation (II)	264	**508 264**	**609 736**
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	**2 316**	**1 216**
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)	280	714	2 730
	Produits exceptionnels (IV)	290		385
	Charges financières (V)	294		
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347	300	849	215
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	342	650
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	**1 839**	**3 466**

B - RESULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	**1 839**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	342	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	135	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44, sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44, sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44, quindecies) 138			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993			
	Divers* dont Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 641			350
	dont Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648			
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	**2 316**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :			360
	RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	**2 316**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

RB

(3) **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C 2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **ABG**

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 502	442		444		446	12 502	
	Installations générales agencements divers	450	4 093	452		454		456	4 093	
	Matériel de transport	460	18 275	462		464		466	18 275	
	Autres immobilisations corporelles	470	916	472		474		476	916	
Immobilisations financières		480	18 216	482		484	10 000	486	8 216	
TOTAL		490	**54 001**	492		494	**10 000**	496	**44 001**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	10 622	532	622	534		536	11 244
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 955	542	240	544		546	2 195
	Matériel de transport	550	13 255	552	4 324	554		556	17 580
	Autres immobilisations corporelles	560	611	562	305	564		566	916
TOTAL		570	**26 444**	572	**5 491**	574		576	**31 935**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

RB 25

(4) **RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABG — Néant [X] *

I RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	8 330
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	46 634
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	29 274
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

RB

(5)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2020

Désignation de l'entreprise : ABG — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	3
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	472 681
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	**472 681**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	5 399
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	32 500
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	**37 899**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	164 735
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	30 585
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	33
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	**195 353**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	**315 226**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	315 226

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	472 681
Effectifs au sens de la CVAE			023	4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024	01/01/2023	160	31/12/2023
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

KB

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 N° SIRET 48791963100027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE ABG

ADRESSE (voie) 13 ZA de MARLY

CODE POSTAL 91410 VILLE CORBREUSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique BELDI | Prénom(s) RAMDANE | Nom marital | % de détention 99,00 | Nb de parts ou actions 99

Naissance : Date 21081973 | N° département 99 | Commune MAAKTAS | Pays ALGERIE

Adresse : N° 10 | Voie RESIDENCE VALBOIS | Code postal 78730 | Commune PONTHEVRART | Pays FRANCE

Titre (2) MME | Nom patronymique CHESNEAU | Prénom(s) INGRID | Nom marital | % de détention 1,00 | Nb de parts ou actions 1

Naissance : Date 21081969 | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° 10 | Voie RESIDENCE VALBOIS | Code postal 78730 | Commune PONTHEVRAD | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2031-NOT.

KB 23

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G 2020

1/0 (1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 N° SIRET 48791963100027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE ABG

ADRESSE (voie) 13 ZA de MARLY

CODE POSTAL 91410 VILLE CORBREUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

RB 23

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
ABG	**48791963100027**	**4120A**
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
13 ZA de MARLY **91410 CORBREUSE**		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs *(tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)*	2 316
b	Dont plus-value nette à court terme *(tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)*	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice *(tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)*	
B. Résultats relevants du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice *(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)*	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI *(tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)*	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice *(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)*	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	2 316
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	2 316

III. Bénéfices soumis au taux normal		
l	Total des lignes (n-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%		
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	

RB

Taux réduit d'IS

(CGI, art. 219-I-b; CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code APE
ABG	**48791963100027**	**4120A**
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
13 ZA de MARLY **91410 CORBREUSE**		

Le soussigné

- Nom et prénom : BELDI RAMDANE
- Qualité : GERANT

déclare que l'entreprise ci-dessus désignée applique depuis le : 01012006
les dispositions de l'article 219 du Code Général des Impôts, en référence ci-dessus.

L'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 15% au titre de l'exercice déclaré, dans les conditions prévues à l'article 219 déjà cité.

Fait à : CORBREUSE
Le : 31032024

Signature du déclarant

RB